JOURNAL ECOLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-5a.

"Le trone chancelle quand Phonneur, la religion et la boune foi ne l'environnent pas. "

12s.-6a.

BURTAU DE REDACTION, and Ste Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 5 Mars 1849.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLED LEGISLATI VE DEBATS.

Debats sur l'indemnite.

A [Suite.]

Suite du discours de M. Make.

J'espère, M. l'orateur, que j'ai jeté quelque lumière sur cette loyauté dont les messieurs de l'autre côté de la chambre se vantout tant. (Ecoutez). On a parlé d'actes constitutionnels. Etait-ce constitutionnel pour le duc de Richmond en 1819 de voler l'argent du peuple canadien? Lord Dalhousie a-t-il agi constitutionnellement, quand il a suivi son exemple ? (Ecoutez). Etait-ce là des preuves de loyauté anglaise? Vous avez sans doute entendu parler de Hampden. Celui-là a montre un esprit libéral et loyal qui l'a rendu cher jusqu'à ce jour à tous les cœurs anglais.

Voyons maintenant ce qui s'est passé dans le Bas-Canada depuis lord Dalhousie jusqu'au temps de la mission de lord Durham; c'est une série d'actes oppressifs et Ayranniques. L'administration de la justice est perverue. Les droits les pluichers a l'homme sont violes avec impunite. La vie humaine n'etait plus sacree, la propriete non plus et ce qui est plus mat, oh oui! mille fois pire, une minorite loyale, mais misérable et méprisable envahissait, possédait tous les emplois et écrasait sous ses pieds des hommes valant mieux qu'elle et leurs supérieurs sous tous les rapports. Quel fut le remêde proposé par lord John Russell dans sa huitième résolution et dénoncé par lord Brougham dans un langage que Dien veuille qui fasse effet sur cette chambre ! Quel fut le remêde proposé ? d'enlever au Bus-Canada, par laforce des armes les argents que la législature ne voulait pas abandonner, pour être employés à satisfaire les besoins d'une autre province séparée et cela au moment même où le ciel faisait tomber toutes ses malédictions sur le Haut-Canada.

Je vais dire maintenant à ces honorables membres si loyaux qui furent si offensés l'autre jour d'être appelés " rebelles," que moi je les appelle " rebelles " et qu'ils ne doivent pas s'attendre à recevoir aucune apologie de ma part.

C'est à cette partie du discours de M. ries dont nous a vons déjà parle.

Sir Allan McNab se leva très irrité et dit que si l'hon, membre lui appliquait le terme de " rebelle, " il considérait cette assertion comme un mensonge. Il y eut alors beaucoup d'agitation dans la salle. Sir Allan McNab répéta ce qu'il vennit de dire et demanda si M. Blake se retrac-

M. Blake.-" Je ne me rétracte jamais."

L'agitation augmentant dans les galeries, M. l'orateur les fit vider et la chambre siègea à huis-clos le reste de la séance.

Vendredi, après les affaires de routine, les débats furent repris et M. Blake contium en ces termes :

Je ne voudrais pas, M. l'orateur, occuper trop longtemps le temps de la chambre, mais in question me paraît d'une telle importance que je crois devoir offrir encore quelques remarques. Si le débat eut été conduit d'une autre manière, je n'aurais pas cu hesoin de tant de documents pour faire comprendre les raisons qui vont guider mon vote en cette occasion. La mo-

même de la société. Les messieurs visbien qu'ils ont fait au pays. Je commue par les Communes d'Angleterre. Lord Durham a cru de son devoir de mentionner, que lorsqu'il prit en main le gouvernement du Canada, le plus grand désordre existait dans les affaires de la colonie et qu'il n'y avait pas un seul département du service public qui fût sur un pied convenable. Le désordre était si grand que même l'administration de la justice, ce grand et important principe de liberté anglaise, le procés par jurés, était devenu une moquerie et une chose à craindre, au lieu d'être le principe de la constitution qu'on devait admirer et respecter. Les re-Haut-Canada violèrent les libertés du qu'il ne fallait pas se fier au peuple du n'est pas tout, ce même gouvernement du l'égard du peuple des mesures rigoureuses et décisives. Et qu'on se souchambre des communes en Angleterre, on a maintenu que le peuple du Bas-Cajustifiable d'en appeler à la force pour représentants du peuple devaient conmontant sera count. Mais les hons. la lovauté ne consiste pas dans une soumission servile à la couronne contre les droits et les libertés du peuple. La loyauté canadienne peut être de cette nature, mais la loyauté anglaise consiste à protéger couronne. (Applandissements.) C'est ainsi, moi, que je comprends la loyauté. en Angleterre l'entend elle-même puisqu'en plus d'une occasion, elle a protègé membre. les droits populaires à l'encontre des prétentions de la couronne.

L'hon, membre se mit encore à lire des extraits de dépêches échangées par lord Glenelg et sir Francis Bond Head concernant le titre de Baron et demandé par ce | ple soldat sont égaux devant la loi, les lois dernier, et dit qu'il espérait que lorsqu'on anglaises ne reconnaissent pas de distinction voudrait parler des hommes que sir Francis Head avait gagnés par le sacrifico des droits et des libertés du peuple canadien, on voudrait bien prendre la peine de lire les dépêches qui concernent cette honteuse transaction. Je n'aurais pas parlé faussement représenté et dit que lord Dur- et la loyauté du peuple de cette province autant sur ce point, si les hons, messieurs vis-à-vis n'avaient pas fait tant d'éloges de ne fut pas acceptée, qu'il a abandonné son membres qui les avaient toutes accaparées tion devant la chambre me semble concer- sir Frs. Head, dont le caractère est si ner non seulement la forme de gouverne- bien connu et apprécié partout. (Ecou- mission et que si un simple soldat se fut ham publia son rapport, ils disent: "Oh! De A. Legendre, eer. et autres, du

vivre, les lois qui reglent la propriété et la alliées à cet homme et d'autres qui l'ont securité des personnes, mais l'existence connu intimement; ils sont loin d'en avoir une opinion favorable. On sait à-vie peuvent sourire, je les laisse avec toutes les choses singulières arrivées à sir leurs sourires; qui ne doivent pas venir du Francis Head après son départ du Canada.

La rumeur publique en a assez dit pour la ligne d'arguments par moi adoptee hier. faire crone que le temps jest passe où un Je cite des documents historiques publiés homme comme lui peut être considéré dans aucun pays. Maisiil paraît qu'il y a

encore ici quelques idolatres. Je ne puis que prier pour leur conversion. (Rires.) Faire l'éloge de sir Francis Head, M. 'orateur, c'est une chose, condamner lord Durham, c'en est une autre. Quand je pense que c'est au rapport de lord Durham, dont les honorables membres vis-àvis, grands hommes d'etat, ont l'air de se moquer, que nous devons grâce aussi à une providence divine, d'être dans un heureux état de calme et de paix; que c'est aux principes de ce rapport mis en pratique que nous devons d'être aujourd'hui présentants de 500,000 hommes du dans cette paisible enceinte, faisant des peuple du pays étaient insultés, outragés lois pour l'avantage du peuple au lieu d'être par une misérable et vile minorité de 34, en lutte comme en Europe, entourés de 000 hommes. L'argent du Bas-Canada dangers terribles; quand je pense à la avait été pris dans le cossre inconstitu- dette de gratitude que nous devous à lord nonnellement. J'ai dit qu'en 1836 les Durham (écoutez), ann importants serviplus grands désordres existaient, et c'est ces de sa vie entière, à l'homme éminent en ce temps-la que les communes du qui est maintenant le représentant de la Souverame en cette province et que je me peuple du Bas-Canada, au point de dire rappelle la mamère dont les messieurs visan secrétaire colonial dans une dépêche à-vis s'exprimaient quand ils agissaient comme ministres responsables, comme je Bas-Canada. Pouvait-on insulter tout un leur en donnerai la preuve dans des écrits peuple plus grossièrement? Mais ce avec leurs noms au bas, je crois qu'ils auraient dà s'abstenir et ne pas insulter à sa H.-C. conseilla à la couronne d'adopter à mémoire. Si les hons, membres croient que leurs opinions et déclarations d'autrefois ne sont pas fondées et vraies, au nom vienne que ces choses se passaient avant du ciel, qu'ils nous le disent. Si le gouverla rebellion, pas après. Dans la nement responsable n'est qu'un leurre, une déception, qu'ils déclarent au pays que c'était là leur opinion (écoutez, écounada sons ces circonstanstances était (tex). Je n'aurais pas cru que des esprits chevaleresques et distingués comme les désendre leurs droits. On a dit que les membres de l'autre côté de la chambre se scraient oubliés au point de violer la sainnaître le montant probable des argents teté du tombeau et de livrer à l'exécration qui scraient dépensés par l'adoption des publique le nom d'un homme dont le caracrésolutions, je suis de cette opinion et le tère a toujours été pur et sans tache-(Applaudissement). Mais le langage des membres vis-à-vis prétendent qu'il n'y a hons, membres n'a pas toujours etc le que ceux qui n'ont pris aucune part à la même. Si jo me rappelle bien, ils ont signé rébellion qui ont droit à l'indemnité. Je autrefois des documens qui ne s'accordent ne partage pas cet avis. Je rappellerai guere avec leurs déclarations d'aujourd'hui. Blake qu'ent lieu le tumulte dans les gale- encore une fois à ces hons membres que Quand lord Durham était sur la terre jouisdistribuer les faveurs et les honneurs, on n'a pas entendu des outrages contre lui et des attaques contre son administration en ce pays. La flatterie et l'adulation étaient le autant les droits du peuple que ceux de la langage de 1838. La chambre a entendu le langage de 1848. Elle ne doit pas oublier que lord Durham s'est conduit de telle ma-C'est ainsi que la chambre des communes nière " qu'il aurait dû être fusillé " c'était là l'expression dent s'était servi un hon.

> Sir Allan McNab-J'ai dit qu'un soldat qui se serait conduit comme lord Durham, aurait été fusillé.

M. BLAKE. En Angleterre, le brave chevalier doit le savoir, le comte et le simentre le pair et le paysan, c'est pourquoi quand le brave chevalier a dit qu'un soldat tez). Ils imploraient lord Durham de rester, aurait été fusillé, il a voulu dire que lord Durham aurait dû être fusillé.

ham n'a pas été rappelé, que sa résignation | et que les places seraient encore aux hons. poste et s'est rendu en Angleterre sans per- sans aucun droit. Mais quand lord Dur-

une cour martiale et aurait été fusillé. M. BLAKE. C'est précisement ce que

j'ai imputé au brave chevalier. C'est là le langage de 1848. Je vais maintenant lire à la chambre le langage dont se servaient ces messieurs en 1838, après que lord Durham ent déclaré au pays qu'il ne demonrerait pas ici plus longiemps; après qu'il eut dénonce la conduite de l'opposition dans le parlement impérial comme étant de telle nature qu'il ne la souffrirait pas. Je vais lire au brave chevalier quel était son langage alors, " Nous les loyaux et respectueux sujets de Sa Majesté, habitans de la ché de Toronto, approchons de votre Excellence pour lui renouveller nos assurances d'attachement et d'affection à la personne royale et au gouvernement de Sa Majesté. Nous conservons des souvenirs agréables de la visite de Votre Excellence à Toronto le 18 de juillet dernier, de la réception que que vous ont faite les habitans de cette ville et de la réponse gracieuse et satisfasante donnée par V. E. à l'adresse de félicitation qui vous fut alors présentée; et nous vous prions de recevoir aujourd'hui encore l'expression de notre confiance Confiance dans un traitre qui aurait dû être fusille!) (Rires froniques,) dans l'administration de Votre Excellence contenué dans cette adresse et la satisfaction que nous a fait éprouver votre nomination comme gouverneur général de l'Amérique du nord dans cette crise importante, (Ecoutez). Toute circonstance publique tendant à détruire la confiance dans la stabilité du gouvernement ne pourrait manquer de produire les plus malheureux résultats, (rires ironiques) et sous l'impression de ces semiments nous regarderions aucun événement qui pourrait avoir l'effet de vous faire abandonner le gouvernement de ces colonies de l'Amérique du Nord comme une grande calamité. Profondément et immédiatement intéressés dans ces mesures que Votre Excellence voudrait mener à fin, nous sommes impérieusement appelés dans cette conjoneture, (dans quelle conjoneture? quand il avait déclaré publiquement qu'il avait l'intention de quitter le Canada, qu'il avait publié sa célèbre dépêche à ce sujet,) d'exprimer publiquement notre confiance dans Votre Excellence et de vous promettre notre appui actif et cordial dans toutes les mesures que vous voudrez bien adopter pour l'avantage de toutes les classes des sujets de ce pays; et nous espérons que Votre Excellence, sans s'occuper de l'opposition et des fausses représentations de ceux qui ne connaissent pas les vrais intérêts du pays, continue à avancer les grands objets de votre mission. "

Dans une autre adresse, voici ce que disaient les habitans de Kingston. Nous renouvelons l'expression ce la confiance que nous avons dans les intentions de Votre Excellence et nous sollicitons ardenment Votre Excellence de ne pas abandonner le gouvernement de ce pays, avant que les mesures dont le peuple de cette colonie attend tant de bien, aient été mûries. " (Appls). C'est ainsi que les hons, messieura vis-à-vis pouvaient se mettre aux genoux, et rendre des hommages au comte vivant. C'est ainsi qu'aujourd'hui ils peuvent l'insulter, lorsqu'il n'est plus. (Ecouparce qu'ils avaient sans doute quelque espérance qu'il aiderait les vicilles factions. . Sir Allan McNab ne veut pas être qu'il écouterait les libelles contre l'honneur

ment sous laquelle le peuple du pays dont (cz.) J'ai converse avec des personnes | condunt ainsi, il aurait cu son procès devant | c'est un traitre, fusillez le " Je l'ai toujours dit et je maintiens encore aujourd'haique lord Durham a été le plus grand bienfaiteur que cette province sit jamais cu-Quand les loyaux du Haut-Canada avaient. soif du sang de leurs compatriotes, c'est lord Durham qui interposa son autorité et la prérogative de la couronne pour empécher l'effusion du sang.

L'hon, membre fit lecture d'une dénéshe de lord. Glenelg qui recommandait la miséricorde et la modération aux vainqueurs. Il cita aussi des extraits, des journaux du parlement impérial, des correspondances des lords Glenelg, Durham et de sir George Arthur prouvant que le gouvernement impérial et lord Durham s'opposaient à l'exécution d'aucun des prisonniers politiques de 1837 et 1838. Mais sir George Arthur insistait sur la nécossité d'infliger la peine capitale. La conduite de sir Geo. Arthur était évidemment contraire a ses instructions et c'était un libelle insame contre le peuple du Haut-Canada de dire qu'il voulait des exécutions capitales, quand quelques-uns des jurés qui avaient trouvé ces prisonniers coupables les avaient reconmandés à la clémence de l'autorité.

Maintenant, M. Porateur, uprés tout ce que j'ai dit, je le demande à cette chambre, est-ce qu'on, don héstions avoice le résolutions de mon hon, ami le membre pour Montréal? Doit-on oublier en considérant cette question l'état de la province, avant les troubles de 1837 et la conduite des honorables membres vis àvis à cette époque? Quand je regarde les journaux de cette chambre, je remarque que la position que prennent aujourd'hui ces hons. membres est bien difficile à tenir. Ils no peuvent faire d'opposition consistante à ces résolntions de l'hon. procureur-général Est. puisqu'il s'est servi des termes mêmes employés par nos adversaire actuels en 1845. If ne s'agit d'indemniser maintenant comme alors que les justes réclamations. En regardant aux instructions données par l'ex-ministère à la commission des pertes. que trouve-t-on? On lui recommande de ne faire aucune distinction entre les réclamations qu'on lui présentera autre que celes fondées sur la décission des tribunaux.

L'hon, membre pour Sherbrooke a dit que les loyaux, avaient tous été payés pour les pertes qu'ils avaient soufferter. Cette commission n'avoit donc pas été instituée seulemont pour cux. Insulteraientils le bon sens du pays, dépenseraient-ils son argent inutilement ou auraient-ils l'intention de-faire ce qu'ils désirent vouloir faire?

(A continuer.)

Minerve.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

Mercredi 28 febrier.

Quatorze pétitions sont présentées et

ses sur la table. Pétitions recues et lucs :-

De Pierre Brunelle et autres, du Cap-Blanc, dans la cité de Québec, exposant qu'il a été injustement accordé à E. Baird, éer, une concession de terrains qui forme le Cap-Blanc, qu'en conséquence ils ont soussert des dommages résultant du cours de la loi, et demandant une enquête c: justice.

De John McGolrick et autres, de la cinde Québec, se plaignant de certains procedés de W. K. McCord, écr. inspecteur et surintendant de police dans la dite cité, en sa qualité de magistrat et dans le cour de la police, et demandant justice.

De F. Nye et autres, du comté de Huntingdon, demandant qu'il soit adopté cer-taines mesures pour faciliter la commutation de la tonure des terres en fief et en censive.